PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 6 octobre 2026 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: madame la conseillère, Joémie Guimond et messieurs les conseillers, Guy Leroux, Maxime Darsigny, Vincent Beauregard, Francis Lacasse, Georges Trépanier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre-Luc Barré, maire.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

PRÉAMBULE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

R 2026-10-196 **1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, appuyé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

R 2026-10-197 **1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER SEPTEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Leroux, appuyé par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er septembre 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

R 2026-10-198 3. ADOPTION DES COMPTES AU 30 SEPTEMBRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Vincent Beauregard, appuyé par Monsieur le conseiller, Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes payés et à payer pour la période du 1er au 30 septembre 2026, pour un montant total 868 606,91 $ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	661 815, 53 $
Comptes payés durant le mois	114 350,83 $
Capital et intérêts sur emprunt	10 016,98 $
Salaire des employés/élus (35-39)	82 423,57 $
Total des comptes payés et à payer	868 606, 91 $

Que ce bordereau portant le numéro 2026-10-198, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

R 2026-10-199 4. FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 44

ATTENDU QUE l'employée numéro 44 était en période probatoire au poste de greffière-trésorière-adjointe;

ATTENDU QUE sa fin d'emploi a pris effet le 4 septembre 2026, avant la fin de sa période probatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, appuyé par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal entérine la fin d'emploi de l'employée numéro 44, effective le 4 septembre 2026, avant la fin de sa période probatoire.

ADOPTÉE

R 2026-10-200 5. FIN D'EMPLOI - DÉMISSION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC DAVID

ATTENDU QUE monsieur Frédéric David occupait le poste de coordonnateur des travaux publics;

ATTENDU QUE monsieur Frédéric David a remis sa démission, laquelle prend effet le 17 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, appuyé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal entérine la démission de monsieur Frédéric David à titre de coordonnateur des travaux publics, effective le 17 septembre 2026.

ADOPTÉE

R 2026-10-201 6. NOMINATION POUR LE POSTE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE - MÉLANIE BÉLISLE

ATTENDU QUE le poste de greffière-trésorière adjointe est vacant;

ATTENDU QUE madame Mélanie Bélisle occupait déjà ces fonctions avant le 29 juin 2026, soit avant l'embauche de l'employée numéro 44;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, appuyé par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE madame Mélanie Bélisle occupe les fonctions de greffière-trésorière adjointe à compter de ce jour.

ADOPTÉE

R 2026-10-202 7. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - OFFRE DE SERVICES - MALLETTE S.E.N.C.R.L -

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser un diagnostic organisationnel afin d'obtenir un état de situation de son organisation et de soutenir sa réflexion quant à son fonctionnement et à ses besoins;

ATTENDU QUE deux offres de services ont été déposées relativement à la réalisation de ce diagnostic organisationnel;

ATTENDU QUE les offres de services reçues ont fait l'objet d'une analyse en date du 5 octobre 2026 et que, suivant cette analyse, le conseil municipal a donné son orientation en faveur de l'offre de services déposée par Mallette s.e.n.c.r.l.;

ATTENDU QUE Mallette s.e.n.c.r.l. a présenté une offre de services en date du 5 octobre 2026 pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel dans le cadre du mandat numéro 1;

ATTENDU QUE les honoraires estimés pour la réalisation de ce mandat s'élèvent à 14 620 $, plus les taxes applicables et, s'il y a lieu, les frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, appuyé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal retienne l'offre de services de Mallette s.e.n.c.r.l., en date du 5 octobre 2026, pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel dans le cadre du mandat numéro 1, selon des honoraires estimés à 14 620 $, plus les taxes applicables et, s'il y a lieu, les frais de déplacement;

QUE la directrice générale soit autorisée à donner suite à l'offre de services et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour l'exécution du mandat, sous réserve du respect des conditions prévues à l'offre de services;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-411-10.

ADOPTÉE

R 2026-10-203 8. OFFRE DE SERVICES - SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2027 - THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L. a présenté à la municipalité de Saint-Damase une offre de services professionnels pour l'année 2027;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Damase;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Georges Trépanier, appuyé par Monsieur le conseiller Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Damase accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2027.

ADOPTÉE

R 2026-10-204 **9. OFFRE DE SERVICES - ENTRETIEN MÉNAGER DES IMMEUBLES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2027 - MULTI-SERVICES DR**

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée pour l'entretien ménager des immeubles municipaux pour l'année 2027 par la firme Multi-Services D.R.;

CONSIDÉRANT QUE la firme nous a confirmé son intérêt de poursuivre l'entretien ménager pour la prochaine année selon la proposition numéro 310;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Vincent Beauregard, appuyé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire le mandat d'entretien ménager des immeubles municipaux à la firme Multi-Services D.R. pour la période du 1er janvier 2027 au 30 novembre 2027, tel que présenté dans l'offre de services numéro 310, au montant de 21 840 $ plus taxes applicables et que les travaux spéciaux soient rémunérés au taux horaire prévu dans l'offre de services.

QUE ce montant soit prévu aux prévisions budgétaires 2027.

ADOPTÉE

R 2026-10-205 **10. OFFRE DE SERVICES POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER POUR L'ANNÉE 2027 - SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (SPAD)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir des services de contrôle animalier par une firme spécialisée;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) en septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Leroux, appuyé par Monsieur le conseiller, Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service par la Société protectrice des animaux des Drummond pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027, selon la proposition datée de septembre 2026 au coût de 5,75 $ par citoyen, selon le répertoire des municipalités du Québec;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer l'entente de services.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R 2026-10-206 **11. ARRI CONSTRUCTION INC. - RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT DE LA CASERNE INCENDIE - DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 2**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-05-098 accordant le contrat à Arri Construction Inc. concernant les travaux de réaménagement intérieur et de réfection de l'enveloppe du bâtiment de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés en date du 31 août 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Mylène Charpentier, architecte de la firme Boulianne Charpentier architectes en date du 30 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Leroux, appuyé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du certificat de paiement numéro 2 à Arri Construction Inc, au montant de 206 705,05 $, taxes incluses;

D'ENTÉRINER l'avenant au contrat numéro1 pour un montant de 13 484,51 plus taxes;

D'ENTÉRINER l'avenant au contrat numéro 2 pour un montant de 32 212,76 $ plus taxes;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 23-032-20-722 et payée à même le règlement d'emprunt 160 prévu à cet effet.

ADOPTÉE

R 2026-10-207 12. ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE D'UN PLAN D'ENTRAIDE POUR LE SAUVETAGE TECHNIQUE - VILLE DE SAINT-CÉSAIRE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale d'un plan d'entraide pour le sauvetage technique avec la Ville de Saint-Césaire;

CONSIDÉRANT l'addenda soumis à la Municipalité de Saint-Damase par la Ville de Saint-Césaire indiquant une augmentation de la compensation de Saint-Damase pour l'année 2027 de 500$ ainsi qu'une augmentation les années suivantes selon l'IPC des douze (12) derniers mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Georges Trépanier, appuyé par Monsieur le conseiller Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil accepte l'augmentation de la compensation pour le sauvetage technique d'un montant de 500$ pour l'année 2027 ainsi qu'une augmentation les années suivantes selon l'IPC des douze (12) derniers mois;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'addenda à l'entente intermunicipale d'un plan d'entraide pour le sauvetage technique pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damase.

ADOPTÉE

R 2026-10-208 13. PROFIREMANAGER -REMPLACEMENT DU LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ICO propriétaire du logiciel Première Ligne a annoncé qu'elle mettrait fin au logiciel dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2024, la licence annuelle a subi une augmentation de 71% pour s'établir à 5 182,20$ pour 2027;

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie ProFireManager qui offre une plateforme québécoise pour la gestion des services incendie et que celle-ci convient à nos besoins actuels et futurs;

CONSIDÉRANT le travail pour le transfert de l'historique et la formation des utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Vincent Beauregard, appuyé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, et résolu à l'unanimité des conseillers

présents d'autoriser le transfert des données historiques du logiciel Première Ligne vers la plateforme ProFireManager et que celle-ci soit en fonction au 1er janvier 2027;

QUE les coûts associés à ce transfert sont estimés à 15 700$ plus taxes et prévus aux prévisions budgétaires 2027.

ADOPTÉE

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

R 2026-10-209 **14. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SEL DE VOIRIE SAISON 2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase a procédé à une demande de prix par voie d'invitation écrite auprès de six fournisseurs pour la fourniture de sel de voirie pour la saison 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé un prix;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis inclus le transport à notre dépôt à Saint-Damase et qu'elles se lisent comme suit:

Sel Windsor Ltée 115,99 $ la tonne plus taxes

Compass Minerals Canada Corp. 119,82 $ la tonne plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, appuyé par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, pour la saison 2026-2027, soit Sel Windsor Ltée, au prix de 115,99 $ la tonne métrique plus taxes, livré à notre entrepôt à Saint-Damase.

ADOPTÉE

R 2026-10-210 **15. CONSTRUCTION STEVE DURAND INC. - ENTREPÔT MUNICIPAL - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-03-63 accordant le contrat à Construction Steve Durand Inc. concernant la construction d'un entrepôt municipal;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés entre le 1er juillet et 31 août 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yvon Boulianne, architecte de la firme Boulianne Charpentier architectes en date du 3 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Georges Trépanier, appuyé par Monsieur le conseiller, Vincent Beauregard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du certificat de paiement numéro 3 à Construction Steve Durand Inc., au montant de 26 643,81, taxes incluses;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 23-042-00-711 pour 75% et puisé à même le surplus accumulé non affecté et au poste budgétaire 23-052-10-710 pour 25% et puisé à même le surplus accumulé affecté à l'aqueduc.

ADOPTÉE

R 2026-10-211 **16. ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC. RÉPARATION DE GLISSIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de réparation de glissières dans le rang de la Presqu'île et dans le rang du Bas-de-la-Rivière;

ATTENDU QUE l'entreprise Ployard 2000 Inc. a transmis une soumission datée du 1er octobre 2026 relativement à la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE la soumission de Ployard 2000 Inc. s'élève à 16 323,87 $, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, appuyé par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Ployard 2000 Inc., datée du 1er octobre 2026, pour la réalisation des travaux de réparation de glissières dans le rang de la Presqu'île et dans le rang du Bas-de-la-Rivière, au montant de 16 323,87 $, taxes incluses;

QUE la directrice générale soit autorisée à donner suite à la soumission et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis relativement à l'exécution des travaux, sous réserve des conditions qui y sont prévues;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

R 2026-10-212 **17. AUTOMATISATION D2E INC. -REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'USINE DE FILTRATION ET D'EAU BRUTE - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 7**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-10-222, adoptée le 1er octobre 2025 pour le remplacement du système de contrôle à l'usine de filtration et du poste d'eau brute;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés en date du 21 août 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Louis-Simon Pépin, ingénieur de la firme Les Services Exp, en date du 31 août 2026 dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Leroux, appuyé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 7, incluant la DC-I-01, à Automatisation D2E, au montant de 17 770,13 $ taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-052-10-721 et financée dans le cadre du programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

R 2026-10-213 **18. AUTOMATISATION D2E INC. -REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'USINE DE FILTRATION ET D'EAU BRUTE - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 8**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-10-222, adoptée le 1er octobre 2025 pour le remplacement du système de contrôle à l'usine de filtration et du poste d'eau brute;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés en date du 24 septembre 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Louis-Simon Pépin, ingénieur de la firme Les Services Exp, en date du 5 octobre 2026 dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, appuyé par Monsieur le conseiller Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 8, à Automatisation D2E, au montant de 7 840,52 $ taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-052-10-721 et financée dans le cadre du programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

R 2026-10-214 19. GROUPE MÉGA SERVICE INC. - RECONDITIONNEMENT POMPE POSTE D'EAU BRUTE

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder au reconditionnement d'une pompe au poste d'eau brute;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux (2) entreprises pour effectuer le travail;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du délai de réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, appuyé par Monsieur le conseiller, Vincent Beauregard, et résolu à l'unanimité d'entériner le reconditionnement d'une pompe au poste d'eau brute tenant compte du délai de réparation à l'entreprise Groupe Méga Service Inc. pour un montant estimé à 25 000 $ plus taxes, selon l'estimé MG 27710.

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises au poste budgétaire 02-412-00-00-526 à même le budget courant.

ADOPTÉE

R 2026-10-215 20. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE GÉNÉRATRICE, TRAVAUX D'INSTALLATION ET MISE EN SERVICE À LA STATION DE POMPAGE SANITAIRE - PP DESLANDES INC.

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Damase a demandé des soumissions par appel d'offres public numéro 532540172602 pour des travaux de construction pour la fourniture d'une génératrice, travaux d'installation et mise en service à la station de pompage sanitaire.

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire	**Conforme (oui ou non)**	**Montant Avant taxes**	**Montant incluant les taxes**
PP Deslandes inc.	Oui	113 797,00 $	130 838,10 $
G.C.M. Ltée	Oui	152 669,00 $	175 531,18 $
J.L Priest Inc.	Oui	114 549,00 $	131 702,71 $
Groupe Kopers Inc.	Non	95 500,00 $	109 801,13 $

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions démontre que « Groupe Kopers Inc. » possède la soumission la plus basse.

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions démontre la soumission de « Groupe Kopers Inc. » est non conforme.

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions démontre que « PP Deslandes Inc. » possède la soumission conforme la plus basse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, appuyé par Monsieur le conseiller Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Adjuger à « PP Deslandes Inc. » le contrat pour les travaux de construction pour la fourniture d'une génératrice, travaux d'installation et mise en service à la station de pompage sanitaire, conformément à l'appel d'offres numéro 532540172602 au montant de 130 838,10 $ taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises au poste budgétaire suivant 23-055-10-72.

ADOPTÉE

R 2026-10-216 **21. ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2027**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2027 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Vincent Beauregard, appuyé par Monsieur le conseiller, Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que ce conseil adopte le budget au montant de 16 836 000$ déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2027, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

R 2026-10-217 **22. DÉROGATION MINEURE - 922, RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE**

ATTENDU QU’une demande de dérogation mineure a été présentée pour l'immeuble situé au 922, rang du Bas-de-la-Rivière, sur le lot 5 996 741;

ATTENDU QUE le garage et la remise sont implantés dans la cour avant, à 2,73 mètres et à 2,02 mètres du rang du Bas-de-la-Rivière, alors que la marge minimale applicable est de 2,80 mètres;

ATTENDU QUE la configuration du terrain limite les possibilités d'une implantation conforme et que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines ni à l'intérêt public;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation de la demande lors de sa réunion du 23 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, appuyé par Monsieur le conseiller Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au 922, rang du Bas-de-la-Rivière, sur le lot 5 996 741, afin de permettre le maintien du garage et de la remise dans la cour avant, aux distances existantes respectives de 2,73 mètres et de 2,02 mètres du rang du Bas-de-la-Rivière.

QUE la présente dérogation vise uniquement le maintien des constructions existantes et n'autorise aucun agrandissement ni aucune nouvelle construction non conforme à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

R 2026-10-218 **23. PROJET ÉOLIEN**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la présentation concernant un projet éolien;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet présenté et se déclare favorable à celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal appuie le projet éolien présenté pour la municipalité de Saint-Damase.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

R 2026-10-219 **24. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-PROJET TABLEAU DE POINTAGE POUR DEK HOCKEY**

CONSIDÉRANT que le tableau indicateur portatif utilisé jusqu'à récemment est maintenant hors d'usage;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un tableau de pointage extérieur permanent permettrait d'améliorer la qualité, la sécurité et la pérennité des activités de la ligue de dek hockey;

CONSIDÉRANTQUE l'ajout d'un tableau indicateur permanent viendrait compléter une infrastructure sportive existante et maximiser son potentiel d'utilisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Maxime Darsigny, appuyé par Madame la conseillère, Joémie Guimond, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets automne 2026 du Fonds de développement rural pour le projet "Tableau de pointage pour dek hockey";

D'AUTORISER monsieur Jacob McDuff, coordonnateur en loisir, à signer tout document requis relatif à cette demande et à la réalisation du projet "Tableau de pointage de dek hockey", et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damase.

ADOPTÉE

R 2026-10-220 **25. APPUI - PROJET MDJ MOBILE**

ATTENDU QUE la Municipalité a été informée du projet « La Maison des Jeunes Mobile de la MRC des Maskoutains », visant à offrir des services et des activités destinés aux jeunes âgés de 11 à 17 ans directement dans les municipalités participantes;

ATTENDU QUE ce projet prévoit l'acquisition et l'aménagement d'une remorque mobile permettant la tenue d'activités sportives, culturelles, artistiques et éducatives, encadrées par des intervenants professionnels;

ATTENDU QUE le projet vise notamment à favoriser l'accessibilité aux services, à briser l'isolement social des jeunes et à renforcer leur sentiment d'appartenance à leur communauté;

ATTENDU QUE la demande d'appui vise à accompagner le dépôt du projet au Fonds de développement régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Leroux, appuyé par Monsieur le conseiller, Francis Lacasse, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accorde son appui officiel au projet « La Maison des Jeunes Mobile de la MRC des Maskoutains »;

QUE le présent appui ne constitue aucun engagement financier de la Municipalité ni aucune obligation de participer à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

26. CORRESPONDANCE

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière- Exercice financier 2027 (2026-09-23)

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2026-10-221 **27. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller, Vincent Beauregard, appuyé par Monsieur le conseiller, Georges Trépanier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 01.

ADOPTÉE

Pierre-Luc Barré, maire

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Pierre-Luc Barré, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre-Luc Barré, maire